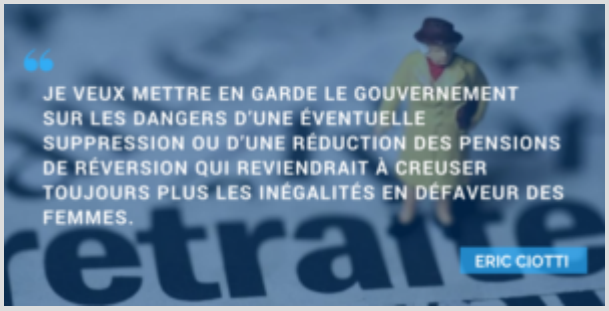
LE HARCÈLEMENT DES RETRAITÉS SE POURSUIT ET S'INTENSIFIE



Selon Eurostat, en 2011, la France a consacré près de 14,4 % de sa richesse nationale aux pensions de retraite (pourcentage inconnu pour 2017). Insupportable ! Il était temps de mettre un frein à cette gabegie. Macron et ses affidés se sont donc attaqués au problème sans perdre de temps.

En commençant par une « petite » contribution décidée le 4 décembre 2017 (un lundi à 17h) à l'occasion du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Ce projet qui prévoyait notamment **l'augmentation de la CSG** pour les retraités (1,7% pour l'amener à 8,3) a été adopté à l'Assemblée par 43 voix pour et 13 voix contre (les 521députés manquants n'étaient pas encore rentrés de Week-end. Et le vôtre, était-il présent ?).

Fin août 2018, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé que **la hausse des pensions de retraite ne sera plus indexée sur l'inflation**. Comme les allocations familiales, leur progression sera limitée à 0,3% en 2019 et 2020 (gain au passage, 1,8 milliards chaque année). Avec une inflation évaluée à 2%, à cause parait-il de la hausse des carburants (1), il faut s'attendre donc à une perte du pouvoir d'achat des retraités pour 2019 « autour » des 1,5%.

Le harcèlement des retraités va se poursuivre fin décembre 2018 par **la retenue à la source anticipée** qui pourtant, officiellement, ne doit entrer en application qu'à partir du 1er janvier 2019. En effet selon le Canard enchaîné du 12/09/18 (voir l'article en fin de billet) pour 14

millions de retraités du privé, l'année fiscale 2019 commencera… le 1er décembre 2018 !

Cerise sur le gâteau, voici une dernière trouvaille qui va déclencher un tournoiement de serviettes parmi toutes celles et tous ceux qui, hélas, auront la douleur de voir leur conjoint(e) disparaitre. J'ai nommé **la révision du mode de calcul des pensions de réversion**. L'exécuteur de ces hautes œuvres est le ci-devant (il était autrefois ministre) Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites et Président du Conseil économique et social.

Ce brave fonctionnaire, soucieux avant tout de la bonne santé des finances publiques plutôt que de celle de ses concitoyens, a imaginé un nouveau mode de calcul de ces pensions bien trop coûteuses pour l'État et qui concerne 4,4 millions de bénéficiaires dont 89% de femmes. Certes, il ne s'agit que d'un projet mais nous sommes habitués en France à ce mode de communication qui consiste à jeter une idée en l'air et à la concrétiser quelques mois plus tard en affirmant qu'on en a déjà parlé et que donc, elle ne sort pas d'un chapeau. Le projet ne concernera-t-il que les futurs retraité(e)s ? Rien n'est moins sûr.

En attendant, de quoi s'agit-il ? C'est tout bête comme le disait déjà Agnès Buzyn en juin dernier : « *Il s'agit simplement de repenser un dispositif pour qu'il soit plus juste, plus universe*l ». Intention louable s'il en est. En quelques mots, le futur calcul serait basé sur les revenus du conjoint survivant et non plus sur le montant de la retraite du défunt. Inutile de préciser qu'à la fin du mois la somme versée ne sera plus la même. Je vous invite à écouter le Haut-commissaire s'adressant à une commission parlementaire (40 secondes). Vous noterez au passage, l'anglicisme inutile, la situation du couple pris en exemple et le montant répandu des sommes choisies.

https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2018/12/Pension-de-reversion-nouveau-calcul.mp3



Les retraités frappés en décembre

POUR LES 14 MILLIONS de retraités du privé, l'année fiscale 2019 commencera… le 1er décembre 2018. Les patrons de la Caisse nationale d'assurance-maladie viennent de recevoir, par téléphone, une notification de Bercy leur indiquant que le PAS pour les pensions de décembre porterait sur la date de versement (soit le 9 janvier pour les retraites de décembre), et non sur le mois de référence. Sur le papier, l'opération est indolore, mais elle va toucher la trésorerie des retraités au moment des fêtes.

Grâce à cette petite avance prise sur le calendrier, une bonne dizaine de milliards vont tomber dans les caisses de l'Etat. Voilà qui ne risque guère d'arranger les rapports entre Macron et les retraités. Interrogée par « Le Canard », la Direction des finances publiques affirme que la « *règle fiscale classique* » veut que, « *dès lors que les versements interviennent en janvier 2019, ces revenus so*[ie]*nt imposables au titre de 2019* ».

Sauf que la « *règle fiscale classique* » a pris un gros coup de vieux, le 1er janvier : un décret de 2017, entré en vigueur à cette date, stipule qu'un salaire correspondant au mois de décembre ne peut être taxé en janvier ! Jusqu'à la semaine dernière, les patrons des caisses de retraite étaient persuadés qu'ils devraient s'aligner sur ce décret. Mais comment résister devant la perspective d'un magot de 10 milliards ?

A. G.

L'article du Figaro où vous pourrez en savoir davantage est ici

A part ça, Macron ne devait pas toucher aux retraites !

(1) billet préparé avant les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement le 5 décembre 2018 et publié juste avant le discours du Président qui va ce soir répondre aux attentes des Gilets jaunes. Annoncera-t-il une mesure spectaculaire en faveur 😊 des retraités ?

Photo :
https://1.bp.blogspot.com/-Lsr8XKbF7m4/WyyQh6URJRI/AAAAAAAAMaM/Lqg2K0diUzIlF8Uf7RZ5yZoTDlsVED_hgCLcBGAs/s1600/Twitter-Post-Pension-de-r%25C3%25A9version-800×400